

RCS : MULHOUSE

Code greffe : 6852

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MULHOUSE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00615

Numéro SIREN : 898 687 801

Nom ou dénomination : 3F STORE DESIGN

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2023 sous le numéro de dépôt 6629

**3F STORE DESIGN**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**au capital de 3 000 euros**  
**siège social : 68730 BLOTZHEIM**  
**4a rue de l'Artisanat**  
**SIREN 898 687 801 – RCS MULHOUSE**

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIREMENT REUNIE  
EN DATE DU 5 AVRIL 2023

l'an deux mille vingt-trois,

Le cinq avril à 19 heures,

Les associés de la société 3F STORE DESIGN, société par actions simplifiée, au capital de 3 000 euros, avec siège à 68730 BLOTZHEIM 4a rue de l'Industrie, se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nicolas ILHAN en sa qualité de Président.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Président, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions composant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée réunissant plus de la moitié du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

1. Constatation de la démission du Président,
2. Nomination d'un nouveau président – Fixation de ses pouvoirs,
3. Pouvoirs
4. Questions diverses

Monsieur le Président expose qu'il a souhaité démissionner de ses fonctions de président et qu'il y a lieu en conséquence, de procéder à la nomination d'un nouveau présent en son remplacement.

Ceci exposé, Monsieur le Président offre la parole à tout actionnaire qui désire la prendre. Plus personne ne demandant la parole, il est passé au vote de la résolution figurant à l'ordre du jour.

N

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les explications de son Président, déclare accepter la démission de Monsieur Nicolas ILHAN de ses fonctions de Président avec effet à compter de ce jour.

L'assemblée générale, donne quitus entier et définitif de sa gestion à Monsieur Nicolas ILHAN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution qui précède, décide de nommer ne qualité de Président de la société avec effet à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

La société DIGI EVOLUTION Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, sise à 68730 BLOTZHEIM 4a rue de l'Artisanat en cours d'immatriculation au RCS de MULHOUSE représentée par son Président Monsieur Nicolas ILHAN.

La société DIGI EVOLUTION exercera ses fonctions selon les dispositions légales et statutaires sans aucune limitation de pouvoirs.

Monsieur Nicolas ILHAN pour le compte de la société DIGI EVOLUTION, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, donne tous pouvoirs à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de faire le nécessaire partout où besoin sera et notamment auprès du Registre du commerce et des sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

EN FOI DE QUOI, il a été établi le présent procès-verbal qui après lecture a été approuvé par tous les actionnaires présents et signé par Monsieur le Président.

Copie certifiée conforme  
Signature du Président

